

Antidote n°25



Edito

Le 20 octobre 2011 est une date importante pour l'ensemble des agents aux Finances. A cette date les personnels choisiront leurs représentants qui, pour les trois prochaines années, devront assurer la défense de vos droits au travail et les conditions d'exercice de vos missions.

personnel. Les élections aux instances paritaires (CAP) ne serviront plus de base de calcul de la représentativité.

Pour la première fois les agents de la DGFIP voteront pour élire leurs représentant-e-s aux Comités Techniques, que ce soit au niveau local ou ministériel.

Un Comité Technique de « proximité » est installé auprès de chaque direction locale : il y en aura

- un pour la nouvelle DRFIP 44,
- un pour la Direction Interrégionale du Contrôle Fiscal (également connue sous le nom de Dircofi Ouest, son siège reste à Rennes) ;
- un pour la nouvelle Direction des Services Informatiques (un nouveau sigle à

Pour la Cgt Finances publiques, ce seront les premières élections à la DGFIP. Elles détermineront une nouvelle représentativité des Organisations Syndicales tant au niveau national qu'au niveau local.

De nouvelles dispositions électorales :

La représentativité des organisations syndicales découle maintenant des résultats des élections en Comités Techniques sur liste à un seul tour. Jusqu'à présent, les syndicats désignaient les militant-e-s qui les représentaient, et n'étaient donc pas des élu-e-s du

connaître, la DISI Ouest, son siège sera à Nantes) ;

- un pour la Trésorerie Générale pour l'Etranger (dite TGE, dont le siège est rue de Malville à Nantes)
- et enfin les agents informaticiens de la Tour de Bretagne resteront rattachés aux services centraux à Paris.



Les Comités Techniques ne seront plus paritaires.

Seul-e-s les représentant-e-s du personnel voteront. Le Comité Technique sera toujours consulté pour avis, le président informera dans les deux mois des suites données. En cas d'avis défavorable unanime le projet devra faire l'objet d'un réexamen et d'un nouveau vote dans les 30 jours.

Soulignons que la perte du caractère paritaire des Comités Techniques s'accompagne, et c'est là le vrai changement, d'un pouvoir de négociation entre l'autorité qui préside au CT et les membres élus de la parité syndicale.

CETTE FOIS CI ! C'EST DÉCIDÉ
JE VOTE CGT !



Les candidats

Les sièges seront attribués exactement dans l'ordre de la liste des candidatures présentées par les syndicats. C'est la garantie que les personnes pour qui vous voterez siègeront.

Voter Cgt Finances Publiques

Les raisons de voter pour la Cgt sont multiples mais reposent sur deux axes essentiels :

L'action de la Cgt Finances Publiques à travers l'activité de ses représentant-e-s et les propositions émises et défendues; la disponibilité d'équipes militantes dans toutes les filières permettant d'intervenir aussi bien dans les services que sur les problèmes individuels ; la volonté de rechercher des solutions collectives en créant un rapport de force favorable avant la négociation et non pas simplement lors d'audiences. Et aussi la persévérance de ne pas renoncer jusqu'à ce que les problèmes soient solutionnés.

Mais votre vote va aussi être guidé par d'autres considérations : **les idées défendues par la Cgt dans les dossiers concernant à la fois le public et le privé** (les retraites, la réduction du temps de travail, l'indemnisation des privé-es d'emploi, la solidarité avec les secteurs les plus éprouvés du salariat : intérimaires, temps partiels imposés, sous-traitants, salarié-es sans papier, la lutte contre toutes les discriminations pour ne citer que les exemples les plus récents).

Les CAP

Concernant les Commissions Administratives Paritaires, elles restent paritaires et les élections interviendront en même temps que les Comités Techniques (élection à un tour).

Les CHS et CDAS

Enfin pour les Comités Hygiène et Sécurité et les Conseils Départementaux de l'Action Sociale, leur composition résultera du scrutin aux Comités Techniques.

Rappelons rapidement les rôles respectifs de ces différentes instances :

- Le Comité Technique examine les problèmes collectifs de travail
- La Commission Administrative Paritaire examine les situations individuelles
- Les Comités d'Hygiène et de Sécurité examinent tout ce qui touche à la santé et aux conditions concrètes de travail

Le 20 octobre prochain vous êtes donc appelés à élire vos représentants aux CAP et Comités Techniques.

Qui vote ?

Les électrices et électeurs sont tous les agents en fonction dans les services de leur direction, quel que soit leur statut, y compris les agents d'autres ministères accueillis en détachement.





A quoi servent les CAP ?

Les C.A.P. (Commissions Administratives Paritaires) s'occupent essentiellement des questions relatives aux carrières des corps qu'elles représentent et aux questions d'ordres individuelles relatives à l'application des statuts.

L'articulation entre les deux niveaux central et local repose sur le principe de gestion nationale des corps de fonctionnaires.

La CAP locale est consultée pour :

- ▶ les mutations-affectations locales, pour tous les mouvements de personnels,
- ▶ les non-titularisations,
- ▶ préparer les travaux de la C.A.P. centrale lors de l'établissement de la liste d'aptitude,
- ▶ les recours : c'est une instance de 1er appel (temps partiel, notation...).



Alain COLAS, un élu Cgt en Cap des Agents d'Administration dans la filière Gestion Publique.

Qu'est-ce qui, selon toi, a distingué la Cgt Finances Publiques des autres syndicats ces quatre dernières années?

Les élu-e-s Cgt Finances Publiques sont d'abord les représentants de tous les personnels. Nous défendons avant tout les garanties collectives des personnels.

La Cgt pendant ce dernier mandat est intervenue pour exprimer les revendications des agents et a avancé des propositions afin d'améliorer les situations individuelles.

Nous avons rencontré beaucoup d'agents soit individuellement, soit lors de visites de postes. Ainsi nous avons réussi à faire progresser des dossiers (amélioration de mouvements de mutations, recours en notation positifs...)

Le nombre de dossiers qui nous ont été confiés par les agents n'a cessé d'augmenter, preuve du témoignage de confiance du travail sérieux accompli par notre syndicat.

Les cap ont-elles une utilité?

Les commissions paritaires ont été créées pour défendre les agents. Statutairement aucun agent ne peut plaider sa cause lui-même dans les domaines de compétence de ces CAP.

L'évolution de la carrière d'un fonctionnaire fera forcément l'objet, à un moment ou à un autre, d'un examen par la CAP compétente, qu'elle soit locale ou nationale (tableau d'avancement de grade, ...)

Quelles questions principales devront traiter les élu-e-s Cgt Finances Publiques durant le prochain mandat ?

Nous devons être vigilants sur l'évolution de la catégorie C dans le cadre notamment de la suppression massive des emplois dans cette catégorie.

Les nouvelles méthodes de management, la finalisation de la fusion DGi/DGCP, l'accroissement de la technicité des agents... tout cela contribue à la dégradation des conditions de travail aggravant ainsi d'avantage les situations personnelles et familiales des agents.

Les élu-e-s Cgt Finances Publiques continueront à assurer la défense individuelle et collective des agents et rendront compte de leurs différentes interventions lors des CAP.

Pour les 3 prochaines années, VOS ELU-E-S C.G.T SAURONT

Agir pour la transparence

Contacteur et informer

Défendre les personnels

Impliquer et accompagner
les agents dans l'action

Faire preuve de dynamisme et d'efficacité

**Pour un syndicalisme de conquêtes sociales,
Rejoignez nous**

Nom & prénom : _____

Adresse administrative : _____

Grade : _____

Temps partiel : _____

Echelon/Indice : _____

Date : _____

Signature, _____

